

Ces nuisances sonores venues du ciel

La Nouvelle république

Publié le 16/07/2021 à 06:25 | Mis à jour le 16/07/2021 à 06:25

Bernard Molard a évoqué les nuisances sonores causées par les avions de la base militaire de Cognac.

Le sujet alimente un certain nombre de questionnements depuis des mois. Qui sont ces avions qui polluent notre ciel de nuisances sonores depuis 2020 ? En invitant Bernard Molard, habitant de Cherveux et ancien pilote de chasse en France et au sein de la Royal Air Force, Marie-Pierre Missioux a souhaité informer son conseil municipal. Les avions à hélices de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard (Charente), effectuent des vols d'entraînement dans le cadre de la formation des pilotes (seule école de ce genre en France). Bernard Molard a apporté des éléments concrets à cette problématique, à l'origine de plusieurs dépôts de plaintes. Accompagné d'élus deux-sévriens, il a participé à une information donnée par le colonel Lyautey, qui dirige la base de Cognac. C'est en quelque sorte un rapport de cette réunion qu'a effectué Bernard Molard, faisant part de quelques considérations et points de vue très personnels, mais rendant le discours audible pour les non-initiés qui composaient son auditoire. Suite à la fermeture de la base de Tours, l'activité a augmenté sur le site charentais.

Étendre la zone pour espacer les nuisances « *L'unité de Cognac est en plein développement, précise Bernard Molard. Les habitants de cette région connaissent ces nuisances depuis longtemps. Mais comme on ne peut pas se contenter d'instruire sur un simulateur, il faut que les futurs pilotes de chasse s'entraînent pour acquérir le sens tridimensionnel. La base forme maintenant une centaine de pilotes de chasse chaque année.* » Ce qui explique la hausse d'activité et l'élargissement de la zone de vol. Ainsi le Niortais, la zone du Marais poitevin, sont devenus un terrain d'entraînement pour la formation des futurs pilotes de rafales ou de mirages 2000. Quatre plaintes sont déposées par semaine, dénonçant un bourdonnement régulier. « *Cela peut concerner un ou deux avions par jour,* poursuit Bernard Molard. *Les créneaux attribués sur zone ne peuvent pas excéder une heure. Les pilotes vont continuer à s'entraîner sur notre zone géographique, mais un élargissement de celle-ci est à l'étude : elle pourrait s'étendre jusqu'à La Rochelle ou Bordeaux, voire au-dessus des zones maritimes pour certains exercices afin de diluer les nuisances sonores.* »

Commentaire de BA709.fr

Bernard Molard est un ancien membre du lobby militaro-industriel de l'aviation militaire (conseiller défense EADS en 2004 -2005, où il pantoufla après sa carrière). Plutôt que de militer pour restreindre les activités nuisibles de l'armée de l'air, il milite ici pour en étendre les capacités et envoyer ailleurs les nuisances qu'il déplore dans son environnement. C'est donc plutôt à une autre activité de partenariat qu'il se livre ici.